

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg
<b>Herausgeber:</b>	Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles
<b>Band:</b>	96 (2007)
<b>Artikel:</b>	Les débuts de la Société fribourgeoise des Sciences Naturelles : un canton à l'épreuve de la modernité
<b>Autor:</b>	Tornare, Alain-Jacques
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-308874">https://doi.org/10.5169/seals-308874</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Les débuts de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles : un canton à l'épreuve de la modernité**

ALAIN-JACQUES TORNARE

Il semble que les Fribourgeois ont craint de longue date de perdre leur âme en faisant preuve de génie, voire de curiosité. « Le génie de Berne et l'âme de Fribourg », publie Gonzague de Reynold en 1935. De génie, croiton communément, il n'y en a pas à Fribourg. Nous sommes traumatisés par le passé fribourgeois, très lourd à supporter dès lors que l'on se place dans une perspective de progrès. Cela fait par exemple très peu de temps que l'on s'est aperçu dans ce canton que Louis Agassiz y était né !

Longtemps, le canton de Fribourg a été à peu de choses près une *terra incognita* sous le rapport de l'histoire naturelle. Ce qui est somme toute paradoxale pour un territoire exclusivement voué jusqu'au milieu du XXe siècle à l'agriculture. Il est vrai que Fribourg hésite en permanence entre deux rives et ce ne sont pas celles de la Sarine : La rive des lumières et celle des ténèbres. Et durant des dizaines d'années, elle va balancer, aussi sûrement que les grands ponts suspendus entre ces deux forces antagonistes. De même, les hommes ouverts sur le monde et la nature vont osciller entre l'espoir de changer le monde et la nécessité de raser les murs, quand reviennent les temps des œillères et du fanatisme. C'est dans ce contexte très particulier que va évoluer, refluer, se repositionner, s'endormir et renaître la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles.

On a à Fribourg du mal à croire en sa possible modernité. Si la terre fribourgeoise ne ment pas, il n'est pas sûr que la nature y soit toujours un doux guide. Méfiance, méfiance, envers l'histoire du vivant ! On oublie bien souvent de parler de ceux qui ont réellement contribué à ouvrir Fribourg sur le monde, dès lors qu'ils n'appartiennent pas au mouvement politique dominant. Nous manquons de travaux sur les radicaux de 1848 par exemple. Fribourg a de la peine, est à la peine, dès qu'il s'agit d'évoquer ceux qui sont sortis un moment donné des sentiers battus. C'est le cas de le dire, quand on évoque des adeptes des sciences naturelles. On ne trouve ainsi nulle trace de votre société dans *Fribourg, une ville aux XIXe et XXe siècles*, paru en 2007. Il en allait déjà de même dans l'*Histoire du canton de Fribourg* en 1981. Une seule mention dans l'*Encyclopédie du canton de Fribourg*, en 1977. Les

héritiers de la République chrétienne adeptes du droit naturel n'ont jamais fait bon ménage avec l'histoire naturelle, à tel point que le musée éponyme fondée en 1823 -le plus ancien des musées fribourgeois- attend depuis vingt ans que l'on prenne son manque chronique de place au sérieux<sup>1</sup>.

## La Restauration ou le règne de l'obscurantisme

Il est toujours de bon ton à Fribourg d'exhumer et d'exhiber les témoins d'un Fribourg où quelques individus ou quelques individualités se manifestent qui, en tant que détenteurs d'un savoir à partager tels le père GIRARD ou le chanoine Fontaine, qui en tant que possesseur d'une belle bibliothèque. La liste de ces gens éclairés est pourtant vite faite et tient plus aux rapports qu'ils ont pu entretenir avec l'extérieur que du résultat d'échanges internes au canton. Ce sont des beaux arbres certes mais il cache une forêt ou plutôt un désert culturel, surtout durant la période de la Restauration. Le canton de Fribourg vit au XIXe siècle sorte de Moyen âge tardif. C'est le Moyen âge à la portée de tous.

Nous disposons pour étayer cette impression du témoignage accablant d'un aristocrate ayant vécu l'indigence intellectuelle fribourgeoise de l'intérieur. D'origine française, fils de l'éditeur malheureux des *Etrennes fribourgeoises* de 1806 à 1809, PIERRE-LOUIS-NICOLAS LALIVE D'EPINAY (1777-1842) porte sur ses contemporains de la même caste, à savoir le Patriciat, un jugement sans appel, dans son journal, qui comme il se doit, n'a jamais été publié. En date des 22-23 février 1813, il écrit : «Il faut convenir que la plupart de nos messieurs ont une existence bien insignifiante. Pendant tout l'hiver ils se lèvent tard, à peine habillés, ils se rendent à la grande société et cherchent à y faire une partie jusqu'à dîner. A peine ce repas est-il achevé qu'ils partent de chez eux ou au café et rentrent à la société où ils recommencent à jouer jusqu'à la nuit. Le très petit nombre alors va en Société de femmes, les autres cherchent encore à faire une partie, mais ils changent de lieu, parce qu'ils sentent le besoin de boire un coup. Après souper ils courent les filles ou se remettent à boire et le plus souvent font les deux. Il y en a beaucoup dans le nombre qui n'ouvrent jamais un livre. (...) J'ajouterais qu'ils ne sont pas heureux ; ils éprouvent un vide insupportable ; ils conviennent qu'ils s'ennuient, mais ils ne sont plus les maîtres de changer leurs habitudes ; l'apathie s'est emparée d'eux. Leurs facultés actives se trouvent engourdies. Il faudrait de grands efforts, de l'énergie pour secouer ce joug ; ils n'en sont plus susceptibles une fois entraînés, ils ne reviennent pas

<sup>1</sup> Voir à ce sujet *La Liberté* du samedi 24 novembre 2007, p. 11 et 13.

et sont condamnés à végéter toute leur vie. Leurs souvenirs ne leur présentent rien de satisfaisant, ils n'ont pas fait provision d'instruction, ils contractent ordinairement de l'humeur et sont aussi à charge à eux-mêmes qu'aux autres (...) Ce qu'il y a de plus fâcheux dans une petite ville comme la nôtre, c'est qu'il est on ne peut pas plus facile de se laisser aller ainsi à cette grande oisiveté »<sup>2</sup>.

Ah ! Ces malades qui nous gouvernent ! Car ne nous méprenons pas ! Lalive d'Epinay nous décrit ici, non des marginaux, mais l'élite de propriétaires terriens au pouvoir en son temps. S'il a pu lui s'en sortir il le doit, reconnaît-il, à ses voyages fréquents à Paris : « Sans avoir un grand goût pour l'étude, je n'aime pas le désœuvrement et j'aime à m'occuper. Je ne suis jamais embarrassé de mon temps et je trouve que j'en ai toujours trop peu à moi »<sup>3</sup>. A Fribourg, les Lalive trouvaient rarement à qui parler, du moins correctement. Il refusa en 1813 d'adhérer à la toute nouvelle Société économique qui se formait alors, craignant une récupération politique. Nous lui devons en 1828 l'ouvrage intitulé : *Pratiques d'agriculture, un cultivateur fribourgeois*. Cet opuscule va nourrir intellectuellement plusieurs générations d'agronomes.

Ce témoignage incendiaire n'est pas isolé. En 1853, à Paris, le poète (comme il se doit maudit à Fribourg) ETIENNE EGGIS publie une description accablante de Fribourg sous son angle clérico-aristocratique. Vous verrez que le début de sa description va dans le sens des études de votre société : « Vous connaissez les mollusques ? Et bien ! Les habitants de Fribourg en Suisse sont des mollusques qui tiennent à l'homme par une chose : l'appétit (...)

Les neiges éternelles des Alpes, où vivent, libres et fiers dans les sérencités immaculées des solitudes, ces trois grands vagabonds : l'aigle, l'avalanche et le chamois, forment le dernier plan de ce tableau gigantesque et multiple, et semblent veiller, de leurs cimes auréolées par l'éclair, sur les huttes où rampent les insectes humains.

Mais cet artiste plus grand que M. DELACROIX et qu'on appelle Dieu a mis tant de poésie dans le sol de ce pays, qu'il ne lui en est plus resté pour les habitants.

Le Fribourgeois est lourd, bête et crasseux.

Il n'aime qu'une chose : boire.

Et il boit.

Il s'enivre comme un ours gorgé de raisins.

---

<sup>2</sup> Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Fribourg, [BCUF], L 2037, « Journal de Louis Lalive, Baron d'Epinay », 2<sup>e</sup> partie, pp. 8-9-10-11.

<sup>3</sup> BCUF, L 2037, « Journal de Louis Lalive, Baron d'Epinay », 2<sup>e</sup> partie, p. 19.

Il ne soupçonne pas qu'il y ait une ivresse fine, délicate et joyeuse, où l'esprit domine toujours le corps.

L'art, la science, la poésie, sont pour le Fribourgeois ce qu'est le génie pour l'Académie française, des choses dont il a vaguement entendu parler et dont il n'a jamais vu l'ombre. (...)

Et le Fribourgeois est ivre toujours de bêtise et de surdité intellectuelle (...) La science consiste pour lui à savoir que deux batz. – monnaie du pays, – paient une chopine ». Et d'en conclure : « Le Fribourgeois, c'est une bouillie au fromage »<sup>4</sup>.

Si ETIENNE EGGIS écrit sous le régime radical, le témoignage que nous avons lu de LALIVE D'EPINAY se reporte à l'époque de la fin de la Médiation, un moment où les patriciens fribourgeois sont encore contraints de partager le pouvoir avec l'élite commerçante et entreprenante de Fribourg.

On a pu croire un instant que Fribourg allait profiter du petit coup de pouce de l'histoire, la France lui ayant donné en 1803 avec l'Acte de Médiation, l'occasion de jouer les premiers rôles en Suisse. 1813, voit la création de la Société économique, due à l'initiative du Père GIRARD, célèbre pédagogue, et du colonel NICOLAS (DE) GADY. La société regroupe les membres d'une bourgeoisie privilégiée soucieuse du bien public et d'améliorer la productivité, quelle qu'elle soit, de l'économie cantonale. Dans la première phase de son existence, la société publie des travaux intéressants d'agronomie. « Il semble que quelques intellectuels vont s'intéresser aux choses de la nature. En effet, ses membres se répartissent en cinq groupes ou classes, dont celle de Physique et Santé appelée par la suite [classe] des Sciences naturelles et médicales »<sup>5</sup>. A relever que cette société économique peut être considérée comme le point de départ de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles. Le Dr. JEAN DUBAS remarque que : « On retrouve dans la Société Economique les fondateurs mêmes de notre société »<sup>6</sup>.

Cela semblait être un bon point de départ, un *Happy beginning*. Fribourg va pourtant passer allégrement à côté d'une occasion unique de se moderniser. En effet, tout s'obscurcit avec la Restauration en 1814. Après la chute de l'empereur Napoléon, les patriciens tout reuinqués et sûrs de leur bon droit l'exercent avec jubilation et outrecuidance.

L'oligarchie patricienne reprend alors le pouvoir pour elle seule, restaure immédiatement tous ses droits, y compris sur « ses » campagnes, et pro-

<sup>4</sup> Etienne Eggis : « Réminiscences de Voyages. Fribourg en Suisse » in *L'éclair*, 1853, p. 233.

<sup>5</sup> JOSEPH JORDAN : « La Société fribourgeoise des sciences naturelles des origines à nos jours » in *Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, fascicule du jubilé*, 1971, p. 25.

<sup>6</sup> JEAN DUBAS, « La fondation de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles »» in *Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles*, vol. 71, fasc. ½, 1982, p. 17.

clame, presque seule en Suisse, le retour à l'inégalité des conditions personnelles. Fribourg est le seul canton à rétablir en droit le patriciat. Afin de dissuader de futures vocations contestataires, l'élite revenue au pouvoir punit sévèrement pour l'exemple quelques importants notables réfractaires comme le négociant FRANÇOIS DUC (1770-1831), condamné en 1814 à deux ans de réclusion et à un exil de cinquante ans. Qu'importe le négoce, pourvu que l'on ait le mercenariat paré de toutes les vertus par le patriciat puisqu'il permet de se débarrasser au fur et à mesure de ses besoins des bouches inutiles.

Cette paralysie ambiante n'échappe pas aux voyageurs de passage. Généralement, si les visiteurs admirent les beautés fribourgeoises, ils se montrent critiques envers leurs habitants, les dirigeants en particulier. L'Allemand GEORGES BERNARD Depping publie en 1822 à Paris *La Suisse ou esquisse d'un tableau historique, pittoresque et moral des cantons helvétiques...* La ville de Fribourg n'y est pas décrite sous son meilleur jour : « Malgré le séjour des nobles patriciens dont Fribourg fourmille, la ville est mal bâtie et encore plus mal pavée ; et il y a à peu près autant de moines que de patriciens. C'est assez dire qu'il règne à Fribourg plus de morgue et de dévotion que d'industrie. Des plaisants ont prétendu que c'était par antipathie pour les lumières que les magistrats éclairaient si mal le siège du gouvernement. Les promenades ne sont pas mieux entretenues que le pavé et l'éclairage : heureusement la nature peut se passer, dans cette contrée, des soins de la police. Les fontaines ne manquent point à la ville, et tous les quartiers sont au moins bien arrosés. (...) Mais demandez-vous à voir la bibliothèque publique, on vous répond que Fribourg n'en a pas. A quoi bon un établissement semblable ? Les Fribourgeois n'ont-ils pas des seigneurs patriciens et des jésuites pour diriger leur temporel et leur spirituel ? Il s'était formé par le zèle des citoyens et d'un ecclésiastique, le respectable P. GIRARD, une grande école d'enseignement public ; les intrigues des jésuites et de leur parti ont réussi à la faire fermer (...) »

On s'occupe à Fribourg et dans les campagnes du canton à tresser des chapeaux de paille. Les tanneries pourraient être florissantes, à cause de la quantité de bétail que l'on entretient, mais le gouvernement ne sait pas les encourager : aussi les peaux s'exportent pour la plupart, afin d'être tannées à l'étranger »<sup>7</sup>.

De passage à Fribourg, le juriste genévois PIERRE-FRANÇOIS BELLOT (1776-1836) se montre surpris par le traitement réservé aux accusés fribourgeois soumis à la torture, dont la république semble avoir conservé tous les

<sup>7</sup> ALAIN CHARDONNENS : *Du missel à l'ordinateur. Le canton de Fribourg d'après les récits de voyageurs de Machiavel à EMILE GARDAZ*, Fribourg, 2001, p. 215-216.

raffinements. « Fribourg a conservé la torture dans toute sa pureté » écrit-il<sup>8</sup>. En 1832, ALEXANDRE DUMAS, dans ses « impressions de voyage en Suisse » (qui paraîtront de 1833 à 1835)<sup>9</sup> voit un Fribourg métamorphosé en château gothique : « Fribourg tout entier, du reste, semble le résultat d'une gageure faite par un architecte fantasque, à la suite d'un dîner copieux ». « Fribourg est la cité catholique par excellente, croyante et haineuse comme au seizième siècle. Cela donne à ses habitants une couleur de Moyen-âge pleine de caractère. Pour eux, point de différence intelligente entre la papauté de Grégoire VII ou celle de Boniface VIII, point de distinction entre l'église démocratique ou l'église aristocratique : le cas échéant, ils décrocheraient demain l'arquebuse de Charles IX ou rallumeraient le bûcher de JEAN HUSS »<sup>10</sup>.

En 1833, ALEXANDRE DUMAS est surpris par le degré de catholicisme atteint par les Fribourgeois : « Il est certain que le clergé exerce une influence noire sur les mœurs et les coutumes des Fribourgeois, et que son action s'étend même sur le gouvernement. La jeunesse folâtre n'ose se livrer à ses jeux, ni l'âge mûr à des études sérieuses : tout est soumis à une règle sévère, car l'on y interdit l'enjouement, l'on y exclut pas moins la liberté de penser. Des actes du gouvernement, récemment promulgués, défendent la danse les dimanches et fêtes, les jours de jeûne et ceux que l'église reconnaît comme fériés, à la seule exception de la fête communale et d'une noce ; encore les bals doivent-ils finir à huit heures dans les lieux publics, et à dix heures dans les maisons particulières, sous peine de 50 francs d'amende, puis de 100 francs en cas de récidive. Les orgues de barbarie, les violons, les vielles, etc., ne peuvent se faire entendre dans les lieux publics ni dans les auberges, et l'on punit de la prison celui qui contrevient à cette défense »<sup>11</sup>. Et il est vrai que le 4 décembre 1823 : « Mr. le préfet fait connaître par sa lettre du 1<sup>er</sup> courant que la police centrale ayant trouvé que l'on accordait trop facilement à des marmottiers, joueurs d'orgue, chansonniers etc. la permission de faire valoir leur industrie, que ces gens la plupart dépravés ne pouvaient qu'influer très défavorablement sur la moralité du peuple, le charge d'inviter à n'accorder cette permission à personne qui ne serait pas muni d'une permission spéciale de sa part, ajoutant que la police centrale le prévient en même temps qu'elle donnera des ordres convenables aux frontières pour qu'elle ne soit assaillie de demandes journalières à cet égard (...) La police centrale

<sup>8</sup> ALAIN CHARDONNENS, *Du missel à l'ordinateur. Le canton de Fribourg d'après les récits de voyageurs de Machiavel à EMILE GARDAZ*, Fribourg, 2001, p. 209.

<sup>9</sup> ALEXANDRE DUMAS, *Impressions de voyage : Suisse*, t. 1, Paris, MICHEL LEVY, 1851, p. 271-277.

<sup>10</sup> ALAIN CHARDONNENS, *ouvr. cit.*, p. 222 et 224.

<sup>11</sup> ALAIN CHARDONNENS, *ouvr. cit.*, p. 237, 239 et 240.

observe qu'elle n'a trouvé aucune loi qui autorisât le conseil municipal d'accorder de pareilles permissions.

Le Conseil municipal observera en réponse à Mr. le Préfet que la lettre de la police centrale a prévenu ses vues, et que s'il a accordé des permissions semblables, c'est qu'il s'y est cru autorisé par le règlement de police du 1<sup>er</sup> février 1809 art. 151 »<sup>12</sup>.

Dans son *Pèlerinage de Suisse* datant de 1839, l'ultra catholique français LOUIS VEUILLOT décrit à son tour Fribourg : « Fribourg est, par excellence, la ville catholique de la Suisse, comme Genève est, depuis Calvin, la capitale de la Réformation. Il est curieux de les visiter l'une après l'autre. Le contraste saute aux yeux tout d'abord. Autant la ville protestante a de mouvement, de charrettes, de boutiques, de cafés, de bruit et d'éclat modernes, autant Fribourg est calme, tranquille, reposée, pleine de vieilleries naïves. Rien n'y semble neuf. Ce qui est fait d'hier a tout de suite un caractère traditionnel et ancien, qui montre que le présent est fils légitime du passé. C'est le propre des pays catholiques : ils conservent, tandis que les réformés sont sans cesse en travail de refonte et d'amélioration ». Dans cette « petite Rome silencieuse et cachée », Veuillot voit « des bonnes gens, satisfaits d'une humble aisance, qui désirentachever doucement leurs jours à l'ombre des murs saints où ils ont reçu le baptême et appris la loi. Population désormais plus soucieuse de l'éternité que de l'avenir humain »<sup>13</sup>.

En 1831, FRANZ KUENLIN établit un constat similaire dans son *Dictionnaire géographique, statistique du canton de Fribourg* : « Les Fribourgeois se livrent peu au commerce ; ils se contentent de fortunes médiocres, et préfèrent jouir avec simplicité de ce qu'ils ont hérité de leurs pères, que de courir des chances en se livrant à des spéculations mercantiles, de sorte que la population est en général plus agricole qu'industrielle »<sup>14</sup>.

Dans ce contexte, l'Eglise joue parfaitement son rôle d'auxiliaire d'isolement du canton. L'oligarchie patricienne fait élire en 1815 son candidat au siège épiscopal, à savoir TOBIE YENNY qui s'impose face à GIRARD et FONTAINE, deux des futurs fondateurs de la Société fribourgeoise des sciences naturelles. Mgr. YENNY, ennemi du « catholicisme éclairé », va contribuer à enfermer une fois de plus (lui espérait une fois pour toute) le canton dans un système traditionnel et réactionnaire. Le clergé conservateur, dirigé par l'évêque YENNY de 1815 à 1845, ruine scrupuleusement « avec

<sup>12</sup> Archives de la Ville de Fribourg, [AVF], Protocole 1823, fol. 247 fol. 247.

<sup>13</sup> *Fribourg vu par les écrivains. Anthologie (XVIIIe-XXe siècles)* établie par Michel Dousse et Claudio Fedrigo, BCUF, Editions de l'Aire, Vevey, 2001, p. 172-173.

<sup>14</sup> Anne Wicht-Piérart, « Développement économique » in *Une ville aux XIXe et XXe siècles*, 2007, p. 103.

l'aide du patriciat tout espoir de progrès et d'évolution. Le canton, qui joua un rôle enviable sous l'Helvétique et la Médiation- Louis d'Affry, deux fois landammann, fut le confident de Bonaparte- va se refermer sur lui-même, pendant les quinze années de la restauration patricienne »<sup>15</sup>. L'évêque obtiendra en 1818 le retour des Jésuites afin que l'enseignement secondaire soit contrôlé par le clergé. Ce qui entraîne, l'hostilité d'une partie de la population envers les pratiques des jésuites jugées anti-modernes relève FRANCIS PYTHON : « Cette réserve envers un ordre et ses pratiques jugées anti-modernes, s'étend et devient hostilité dans la classe bourgeoise qui redoute d'être marginalisée dans un Etat fédéral en devenir »<sup>16</sup>.

YENNY décrète l'impossibilité de toute conciliation entre christianisme et révolution. Or, c'est la révolution helvétique de 1798 qui a introduit les germes de la Suisse moderne (Souveraineté populaire, droit à la liberté, liberté d'établissement, égalité politique, égalité entre les cantons, etc.). Dès lors, tout ce qui apparaît comme innovant est à priori suspect. C'est ainsi que se fige une société. En 1814, Fribourg s'engouffre dans les ténèbres et retrouve ses vieux démons que sont l'isolationnisme et l'absence de curiosité et d'initiative. Il faut oublier les encyclopédistes et JEAN-JACQUES ROUSSEAU qui, avec son éveil bienvenu pour les sciences de la nature, a ouvert les portes à l'esprit critique et à la remise en cause du pouvoir établi.

L'élite, qui bénéficie des cours prodigués au Collège St Michel, apprend surtout à gérer le pouvoir, pas à le faire évoluer. Quant à la grande majorité de la population, elle reste inculte et ignare particulièrement de toute connaissance scientifique. Le Dr. DUBAS constate : « On sait notamment que dans le domaine des écoles un contrôle strict était assuré sur les manuels, les enseignants et par conséquents sur les élèves. Les retards dans le domaine scientifique en particulier, de la hiérarchie catholique, avaient ralenti les progrès techniques dans la région fribourgeoise en la conservant dans un état moyenâgeux regrettable »<sup>17</sup>. Les savants trop curieux furent en butte à l'attitude peu favorable, c'est le moins qu'on puisse dire, de la hiérarchie catholique. Ceux qui en persistaient dans leur quête n'en ont que plus de mérites. « Les recherches et les travaux des premiers naturalistes fribourgeois seront les témoignages d'un petit groupe d'intellectuels désireux d'échapper à la rigidité d'un système social dépassé »<sup>18</sup>. Le pourtant très conservateur JOSEPH JORDAN doit bien en convenir dans son étude sur « la Société fribour-

<sup>15</sup> JEAN DUBAS, *op. cit.*, p. 3.

<sup>16</sup> FRANCIS PYTHON, « Les singularités d'une 'citadelle catholique' » in *La ville...,* p. 386.

<sup>17</sup> JEAN DUBAS, « La fondation de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles » in *Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles*, vol. 71, fasc. ½, 1982, p. 3.

<sup>18</sup> JEAN DUBAS, *op. cit.*, p. 4.

geoise des sciences naturelles » : « Sous la Restauration, le milieu n'est guère favorable à l'étude des choses de la nature, encore moins à la recherche scientifique »<sup>19</sup>. A quelques exceptions près, l'élite intellectuelle ignore presque tout de ces diverses disciplines que sont la géologie, la botanique, la zoologie, la physique, la chimie. Tout cela sent le souffre ! Résultat des courses, les séances de la Société économique sont de moins en moins fréquentées puis ne s'assemblent plus, au point que, au bout de onze ans, les sociétaires –et encore en petit nombre, ne portent plus d'intérêt qu'à leur bibliothèque qu'ils cèdent à la ville de Fribourg. Le 2 novembre 1821, NICOLAS et IGNACE (DE) GADY notent à l'adresse de la Municipalité : « Le but d'une bibliothèque publique pour la ville est manqué, puisqu'elle ne s'est point réalisé après une dizaine d'années d'attente, qu'il est au contraire probable et très à craindre qu'une grande quantité de volumes ne soit égarée. En conséquence ils préviennent le Conseil que forcés par les circonstances à renoncer au bonheur de voir, que le sacrifice de leurs livres devienne inutile à leur ville natale, ils se sont décidés à les réclamer et à les retirer comme une propriété précieuse, qu'ils ne veulent pas laisser perdre inutilement »<sup>20</sup>. Finalement, la ville de Fribourg collabore laborieusement à l'ouverture d'une « bibliothèque économique » qui devient définitivement sa propriété en 1830 et de ce fait la première bibliothèque publique communale. Son ouverture au public fut sans cesse retardée. Elle sera facilitée par les acquisitions que permettra le testament du philanthrope FRANÇOIS DUC en faveur de la bibliothèque, le 23 décembre 1831. Il lègue ainsi 6000 francs au Conseil municipal de cette ville pour « l'achat des meilleurs ouvrages des plus célèbres auteurs de l'antiquité et des temps modernes de l'histoire sacrée et profane, en commençant par la chronologie et la géographie comme étant les deux yeux de l'histoire ». FRANÇOIS DUC ne voulait pas de roman et d'*« histoire fabuleuse »*. Il désirait que ces livres forment une « petit bibliothèque » et soient déposés « dans une maison autant au centre que possible de la ville, dont l'entrée sera parfaitement libre à quiconque voudra y aller pour en prendre lecture et des notes ».

Pour FRANÇOIS DUC : « L'étude de l'histoire est l'école commune du genre humain, également utile aux grands et aux petits ; elle doit être regardée comme la lumière des temps, la dépositaire des événements, le témoin fidèle de la vérité, la source des bons conseils et de la prudence, enfin la règle de la conduite et des mœurs ; sans elle on reste renfermé dans les bornes du temps et du pays où nous vivons, et sans elle nous vivons dans une espèce

<sup>19</sup> JOSEPH JORDAN : « La Société fribourgeoise des sciences naturelles des origines à nos jours » in *Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, fascicule du jubilé*, 1971, p. 25.

<sup>20</sup> AVF, Protocole du Conseil municipal, 1821, fol. 275.

d'ignorance, je veux dire d'enfance qui nous laisse étranger à l'égard du reste de l'univers et dans une profonde ignorance de tout ce qui nous a précédé et de tout ce qui nous environne. L'étude de l'histoire nous ouvre donc tous les siècles et tous les pays, elle nous fait entrer en commerce avec tout ce qu'il y a eu de grands hommes (...) elle nous aide à juger ceux qui paraissent sur le théâtre du monde ». FRANÇOIS DUC donna également 6000 francs « pour l'entretien, la continuation et le perfectionnement des écoles primaires de cette ville ». Il faut favoriser selon lui les maîtres qui ont du savoir et du mérite, « toute autre considération doit disparaître pour ne donner la préférence qu'aux talents ». Il fit « à cette occasion les vœux les plus ardents pour la prospérité des lumières en cette ville, desquelles seules dépendent celles de la Patrie, car je n'ai éprouvé que trop souvent que le défaut d'instruction dont on avait été privé de mon temps, m'en avait fait sortir le vide dans plusieurs bonnes occasions, puisque en quelque façon, je suis né de moi-même ». Le 8 novembre 1833, le Conseil décide de s'entendre avec la société économique « pour la formation de la bibliothèque voulue par M. DUC et par son placement dans le même local de la dite société qui est la maison des écoles ». D'entente avec la société économique un projet de convention fut établi le 10 janvier 1834 entre la ville et la société<sup>21</sup>.

## Un Canton et une ville fermés

Le canton de Fribourg vivait en vase clôt et sa capitale ne manquait pas de donner l'exemple. Jusqu'en 1823, les clefs des portes de la ville restaient chez l'avoyer en charge. Le 5 août 1831, encore le Conseil décide de boucher le passage du Durrenbühl qu'emprunte ceux qui veulent entrer ou sortir de la ville lorsque les portes sont fermées « sans payer le batz requis ».

On se méfie naturellement et viscéralement des livres ou des correspondances suspectes. D'où longtemps, jusque dans les années 1830, l'absence de journaux, en dehors de la *Feuille d'avis*. En 1830, paraît le *Courrier fribourgeois* chargé de refléter le point de vue du régime patricien. Il sera remplacé au début 1831 et jusqu'en 1833 par le *Véridique*, feuille conservatrice-cléricale, fortement appuyée par les Jésuites et fréquemment rédigée par des Légitimistes français. Le premier organe libéral, le *Journal du canton de Fribourg*, ne commencera à paraître qu'en décembre 1830. Dès 1834 et pour plusieurs années, il n'y a à nouveau plus de journaux fribourgeois. Point non plus d'éditeur, en dehors de l'imprimeur officiel PILLER, et de livres. La diffusion des textes se fait encore sous la forme manuscrite au début du XIXe

<sup>21</sup> AVF, Protocole du Conseil communal, 1833, fol. 275, 368 et 1834, fol. 14-16.

siècle. Il est curieux de constater que tant d'ouvrages soient restées à l'état de manuscrits dans le canton. Ecrire au temps de l'obscurantisme patricien était de fort mauvais ton. Ni le notaire JEAN-JOSEPH COMBAZ (1772-1846)<sup>22</sup>, ni FRANÇOIS BOURQUENOUD (1775-1837)<sup>23</sup> qui a si bien décrit la nature charmeysanne au début du XIXe siècle, n'ont publié leurs travaux. Ainsi, BOURQUENOUD, membre de la Société helvétique des sciences naturelles depuis sa fondation en 1815, composa des études non publiées de botanique et d'histoire locale sur la Gruyère, le val de Charmey, le monastère de La Valsainte et constitua un herbier. Comme le relève GEORGES ANDREY : «Les rares penseurs politiques se confient au papier dans l'intimité de leur cabinet, ne jugeant pas bon, par prudence, modestie ou conformisme, de publier leur travaux. Ainsi en est-il de JEAN-FRÉDÉRIC ROCH DE MAILLARDOZ, auteur d'intéressantes « Considérations et réflexions sur une république aristocratique (1766) », restées manuscrites »<sup>24</sup>. On a longtemps cru que les Fribourgeois n'écrivaient pas. Placés bout à bout les travaux restés à l'état de manuscrits de ces trois auteurs, sans compter PIERRE-LÉON PETTOLAZ, forment plusieurs milliers de pages en grande partie inédites. Ce sont là les lumières cachées de Fribourg. L'indigence culturelle comme renoncement volontaire aux richesses intellectuelles du monde ouvrait elle aussi les portes du Ciel et contribuait à maintenir closes celles du pouvoir. Seule la lumière divine ayant droit de cité, bien étroite était la porte par où pouvait entrer les Lumières du siècle. L'anti-intellectualisme est en quelque sorte consubstantielle à un système clérico-patricien condamné à subsister dans un isolement aussi peu splendide que bien réel<sup>25</sup>. Fribourg est tellement isolée, qu'elle ne vit pas à la même heure que ses voisins jusqu'à la fin des années 30 du XIXe siècle. Le 2

<sup>22</sup> Les manuscrits de la BCUF proviennent de la succession de la de sa fille Madeleine Combaz, décédée en 1912. J.-J. Combaz est l'auteur d'une « *Histoire de la Gruyère* », en 4 volumes, du début du XIXe siècle, BCUF, L 1948 ; d'un « *Essai d'histoire gruérienne* », 1813, 285 p., BCUF L 407 ; de « *Notices sur diverses localités du canton de Fribourg* », T.1.2, BCUF L 451 ; d'une « *Histoire du canton de Fribourg* », 1393 p., BCUF, L 450 ; d'un « *Recueil et Etude du blason* », BCUF, L 462 ; d'une « *Histoire du diocèse de Lausanne* », 392 p., Fribourg 1836, BCUF, L 452 ; de « *Voyages historiques dans le canton de Fribourg* » (vers 1830) qui se trouve au Musée Gruérien à Bulle et d'autres manuscrits qui se trouvent dans les archives de la Ville de Bulle. Il existe aussi des « *fragments des manuscrits de l'ancien conseiller JEAN-JOSEPH COMBAZ DE MONTBOVON* », BCUF L 406, qui ont appartenu à J. GREMAUD.

<sup>23</sup> Membre du Grand Conseil le 12 mai 1814, membre du Conseil d'Etat le 27 juin 1818. « *Dégoûté du régime patricien* », il démissionne le 25 juin 1818 pour se consacrer à son œuvre littéraire. Il réintégrera le Grand Conseil en 1831. Cf. La notice de JEANNE NIQUILLE pour le DHBS, II, 1924, p. 277.

<sup>24</sup> GEORGES ANDREY, « *Les débuts de la littérature politique (1781-1789)* » in : *Le Livre fribourgeois*, 1585-1985 , BCU Fribourg, 1985, p. 83

<sup>25</sup> Voir à ce sujet le texte d'EVELYNE MARADAN et JEAN-PIERRE ULDRY : « *Sources et conditions de la vie culturelle et intellectuelle au temps des Lumières dans le canton de Fribourg (1750-1798)* » in : *Les conditions de la vie culturelle et intellectuelle en Suisse romande au temps des Lumières*, Annales Benjamin Constant 18-19, Champion-Slatkine, 1996, pp. 21-36.

novembre 1838 : « La direction des postes du canton de Fribourg fait connaître que d'après les traités conclus entre les administrations des postes des cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Genève, il est décidé que les montres des conducteurs seront réglées au départ sur le temps moyen des régulateurs de Berne et de Genève et qu'elle a constamment remarqué aux horloges de Fribourg une avance de 25 à 30 minutes journallement ; que cette inégalité de temps cause des inconvénients et pour le bureau des postes et pour le public, et elle prie le Conseil communal de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour faire régulariser le service public des horloges de cette ville. Le Conseil communal en transmettant cet avis à la police locale, l'invite à faire régler les horloges d'après le méridien suisse et d'après la position intermédiaire du canton de Fribourg entre les cantons de Berne et de Genève »<sup>26</sup>.

L'indigence intellectuelle se double de la pauvreté matérielle, alimentée par la sclérose de l'économie, les crises climatiques ponctuelles comme en 1815-1817 et 1845-1846, l'absence de capacité financière et du goût pour l'industrie, la volonté délibérée d'isolement de certaines élites qui pratiquent une forme d'ostracisme et mise uniquement sur le débouché militaire français et ses avatars pour se débarrasser de son trop-plein d'hommes. On donne bien sûr dans le protectionnisme le plus absolu. Dès 1812, les corporations ont été rétablies et, en 1813, l'obligation de se soumettre au règlement des maîtrises est rendue effective. Jusqu'en 1848, la Ville tente de protéger son artisanat local. « Les autorités des villes protègent leurs intérêts économiques. Les artisans de la cité ont le monopole de leur profession dans l'espace urbain et dans la banlieue hors les murs (Bürgerziehl à Fribourg). Pour les foires, les villes capitales s'octroient des périmètres d'exclusivité : quinze kilomètres autour de Berne et dix kilomètres autour de Fribourg »<sup>27</sup>. Constat accablant d'une historienne : « A l'heure où les idées libérales battent leur plein ailleurs en Europe et où la révolution industrielle donne ses premiers résultats, l'économie fribourgeoise semble, pour sa part, s'être arrêtée dans le temps »<sup>28</sup>. Et ANNE WICHT-PIÉRART d'ajouter : « Les tracasseries administratives faites aux arts et métiers attestent encore de la volonté de continuer à protéger l'artisanat local de toute concurrence extérieure. Fribourg se repose ainsi sur ses acquis pour un demi-siècle encore, par manque d'audace diront certains, et par crainte sans doute qu'une trop grande

<sup>26</sup> AVF, Protocole 1838, fol. 490-491.

<sup>27</sup> JEAN-PIERRE DORAND, *La ville de Fribourg de 1798 à 1814*, Academic Press Fribourg, 2006, p. 75.

<sup>28</sup> ANNE WICHT-PIÉRART IN *Une ville...*, p. 103.

industrialisation n'aggrave encore plus le problème de l'indigence »<sup>29</sup>. La pauvreté est partout présente à Fribourg, même lors des périodes de relative prospérité, comme le montre cet état d'août 1832, d'où il résulte qu'il y a dans la commune de Fribourg 195 familles recevant des « secours hebdomadaires » dont 83 hommes, 134 femmes ou veuves, 174 garçons, 234 filles, soit au total 625 individus<sup>30</sup>. En 1831, 167 individus non inscrits sur la liste des pauvres ont reçu des secours momentanés. En tout « 981 individus » ont été secourus cette année-là<sup>31</sup>. Il appert du « tableau » des pauvres envoyé au préfet le 26 novembre 1849, qu'«environ 200 familles plus ou moins fortes formant un effectif de 700 personnes » sont régulièrement assistées en 1848<sup>32</sup>.

Si d'aventure à cette époque vous croisiez un pauvre hère affublé d'une bande jaune, il s'agissait alors d'un assisté interdit d'auberge, contraint de porter... « la marque jaune ». Le climat ambiant est d'ailleurs au pittoresque et donne aux habitants, selon Alexandre Dumas, « une couleur de Moyen-Âge pleine de caractère »<sup>33</sup>. L'intérêt pour les sciences naturelles à l'époque se résume à rechercher le moyen le plus pratique et avantageux pour éclairer effectivement la Ville de Fribourg. On fit ainsi plusieurs essais d'huile pour l'éclairage. Un certain Mussly, négociant, proposa « un mélange d'huile de navets avec de l'huile de pavots pour lui donner la blancheur que n'ont pas les huiles ordinaires » qui fut jugé « trop grasse » par les « connaisseurs » relève l'inspecteur de l'éclairage. D'après quoi le Conseil Municipal ne jugea pas à propos en date du 4 janvier 1822 « d'en faire l'essai »<sup>34</sup>.

## La défaite des modernes

Si Fribourg est comme en léthargie c'est que ceux qui auraient pu faire évoluer les choses ont été éliminées ou du moins réduit au silence. On le perçoit avec l'école, un enjeu de civilisation. « L'enjeu de l'école est au cœur des affrontements politiques sous le régime libéral qui s'instaure après la journée des bâtons »<sup>35</sup>.

Citadelle du catholicisme, Fribourg est comme intrinsèquement liée aux destinées de l'Eglise. En mars 1815, le prêtre réactionnaire PIERRE-TOBIE

<sup>29</sup> ANNE WICHT-PIÉRART, in *Une ville...*, p. 114.

<sup>30</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 1832, fol. 306.

<sup>31</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1831, fol. 301.

<sup>32</sup> AVF : Copie de lettres 1845-1858, fol. 354-357.

<sup>33</sup> Cf. Alain Chardonnens, *Du missel à l'ordinateur*, p. 224.

<sup>34</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1822, fol. 2.

<sup>35</sup> FRANCIS PYTHON, « Les singularités... », p. 388.

YENNI (1774-1845), est préféré pour le siège épiscopal au Père GRÉGOIRE GIRARD (1765-1850), le célèbre pédagogue qui dirige les écoles françaises de la ville, les écoles allemandes étant confiées aux Augustins jusqu'en automne 1819. Cette année là, le 30 juin, est inaugurée l'école dont il a conçu les plans. Sa méthode d'enseignement mutuel, soutenu par la minorité libérale du patriciat et la bourgeoisie éclairée, introduite au début de la Restauration avec l'appui du chanoine FONTAINE (1754-1834), est battue en brèche par les adversaires d'un enseignement soustrait à l'influence directe de l'Eglise.

Entre-temps, après 46 ans d'absence, les Jésuites réinvestissent après d'âpres discussions le collège Saint-Michel à la Toussaint 1818 et participent activement durant trente ans à la recrudescence des divisions politiques.

Dès le retour des Jésuites favorables à un enseignement élitiste, le Père GIRARD devient l'homme à abattre pour la branche obscurantiste du patriciat et l'Eglise officielle qui ne parviennent à leur fin qu'en 1823. Harcelé d'un côté, le cordelier GIRARD bénéficie de l'autre du soutien inconditionnel et admiratif d'un Conseil municipal de Fribourg « intimement convaincu que les enfants reçoivent dans les écoles une bonne éducation religieuse, et que tout reproche que l'on pourrait lui faire à ce sujet est mal fondé »<sup>36</sup>. Le bon père GIRARD, sans doute bien malgré lui, se transforme en icône de la résistance à la Restauration.

Le 16 novembre 1818, l'avocat CHAPPUIS et CHARLES DE GRISET de Forel, gentilhomme de la Cour de Saxe, NICOLAS KERN et JEAN-JOSEPH COMBAZ, anciens Conseillers remettent une adresse de soutien au Père GIRARD signée de 241 pères de familles<sup>37</sup>. GIRARD y est appelé « l'ami, le père des petits » dont l'« enseignement moral est l'évangile mis en pratique ». L'adresse fustige des « détracteurs » à qui « l'air de l'école leur fait peur ». Avec GIRARD fini « les petits mutins et fainéants de jadis » : « On ne voit plus aujourd'hui comme autrefois cette multitude d'enfants vagabonds, ou jouant toute la journée, et les autres tendant une main suppliante à chaque passant, ces cohues bruyantes et tumultueuses, ces rixes et ces débats, ces indécences de tout genre, ces vols, ces larcins, qui forçaiient l'autorité publique à sévir contre ces enfants ». « Sous l'ère de la nouvelle école disparaîtront insensiblement la paresse, ses vices et ses maux, des hommes nouveaux paraîtront unis entre eux dans quelle condition qu'ils se trouvent, tous amis, tous frères ». « Le Conseil a reçu cette pièce avec le plus vif intérêt et décide de témoigner toute sa satisfaction par une lettre adressée aux quatre

<sup>36</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 25 septembre 1818, fol. 204-205.

<sup>37</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1818, fol. 225-228.

commissaires des signataires ». Le Conseil reçoit également des lettres de soutien de l'avoyer de Berne de Mullinen et de l'avoyer de WATTENWYL.

Finalement, les classes où l'on pratique l'enseignement mutuel étant accusées de ne faire de l'instruction religieuse qu'un objet secondaire, le Grand Conseil abroge, le 4 juin 1823, l'enseignement mutuel pour y substituer l'enseignement simultané. Aussitôt, le Père GIRARD préfet des écoles se retire ainsi que les cinq instituteurs. Le cordelier s'établit à Lucerne et ne réapparaît à Fribourg que dix ans plus tard. Jamais le Père GIRARD ne quitta le cœur des Fribourgeois.

## Où sont les amis de la nature à Fribourg ?

Pour ceux que le dialogue et les choses de l'esprit intéressent, le salut vient une fois de plus de l'extérieur. Le Charmeysan FRANÇOIS BOURQUENOUD, futur Conseiller d'Etat, à qui l'on doit plusieurs ouvrages manuscrits et jamais éditer comme « l'essai sur la flore fribourgeoise » ou « l'introduction à l'histoire naturelle du pays et val de Charmey », est au nombre des fondateurs de la société helvétique des sciences naturelles en 1815. Sa « Tournée dans les montagnes du canton de Fribourg » a paru dans *Le Conservateur suisse*. Entre 1817 et 1830, une vingtaine de naturalistes amateurs sollicitent leur admission au sein de cette nouvelle association, comme le notaire Combaz, lui aussi auteur de nombreux ouvrages inédits sur le canton de Fribourg qu'il a sillonné dans tous les sens sous la Restauration, mais aussi le chanoine ALOYS FONTAINE (+1834), une des têtes pensantes de la Révolution helvétique à Fribourg sur le plan éducatif (Conseil d'éducation). Durant quarante ans, il recueillit et classa des objets de sciences naturelles. Ses importantes collections minéralogiques et zoologiques forment le noyau et l'origine du Musée d'Histoire naturelle de Fribourg.

On y trouve également son compère le père cordelier GRÉGOIRE GIRARD (1765-1850), un des rares Fribourgeois à avoir sa statue, FRANÇOIS-JOSEPH LAGGER (1799-1870), médecin à Fribourg qui deviendra un remarquable botaniste. FRANÇOIS KUENLIN (1781-1840), patricien libéral, touche à tout, historien, statisticien, musicien, géographe anticlérical qui publie en 1832 un très remarqué *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*. Tout ces gens étaient très mal vus de nombre de leurs contemporains chrétiens exemplaires qui colportèrent sur eux nombre d'insinuations. Franc-maçonnerie, protestantisme, alcoolisme, folie.

## Les débuts de la ville-pont : entre archaïsme et tentation moderne

La nature trouve toujours son chemin même durant la Restauration de l’Ancien-Régime.

Fribourg peut compter sur quelques grands serviteurs comme les deux syndics issus du patriciat éclairé qui occupent cette place durant la première moitié du XIXe siècle jusqu’à leurs morts respectives : FRANÇOIS-PIERRE SAVARY, syndic jusqu’en 1821 et ALBERT FÉGELY jusqu’en 1842. Autour de 1830, la ville de Fribourg est en mutation avec l’ouverture de la Caisse d’épargne en 1828-29, la construction du Pensionnat (1825-1827), du Lycée (1829), du Grand Orgue et du Grand-Pont (1834).

Chaque époque connaît ses grandes peurs. En cette première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, les autorités fribourgeoises observaient avec crainte des signes d’une prospérité décroissante, préjudiciables aux générations futures. La mendicité, l’ivrognerie, le jeu et les débordements qui en sont la suite faisaient alors des progrès rapides et inquiétants. Eloigné de tout fatalisme, Fribourg tenta par tous les moyens d’éradiquer ces fléaux endémiques. Mais par quel bout empigner le problème ? On s’obstina jusqu’à plus soif à interdire aux imbibés chroniques la fréquentation des débits de boissons. En vain ! Il fut question, en 1805, de créer une maison de travail «en faveur de la classe indigente des habitants de cette ville», puis de l’exclusion pure et simple des indésirables. Pas si simple, et en pure perte. Alors que faire ? Des esprits éclairés décidèrent de positiver et de prendre le mal à sa racine. C’est ainsi que germa l’idée de dissuader le bon peuple de dilapider ses sous au bistrot afin de les mettre de côté, joignant ainsi l’utile pour la société à l’agréable pour l’individu. A moins que ce soit l’inverse. Naquit ainsi l’idée de créer une caisse d’épargne. Et tout le monde en sortit gagnant au final. Le 30 novembre 1827, CHARLES DE SCHALLER, Conseiller d’Etat présente au Conseil qui y songe depuis quelque temps afin de lutter activement contre le paupérisme les «avantages et la presque nécessité de l’établissement dans cette ville d’une caisse d’épargne placée sous la garantie et la surveillance de l’autorité municipale ; ce qui contribuerait puissamment à faire renaître à Fribourg, l’esprit d’économie en fournissant à l’artisan, à l’ouvrier, au domestique et à chacun le moyen de placer peu à peu leur petite épargne au lieu de les dissiper par la débauche et le luxe »<sup>38</sup>. Le 21 décembre 1828, l’assemblée de la Commission de la Caisse d’Epargne de la Ville de Fribourg

<sup>38</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1827, fol. 326. Voir aussi Archives de la Caisse d’Epargne de la Ville de Fribourg : *Manual de la Commission Administrative de la Caisse d’Epargnes de la Ville de Fribourg*, 1828-1859.

décide de faire, par l'entremise de la Feuille d'avis, un appel au public dont nous tirons cet extrait on ne peut plus explicite : « Si toutes les classes de la société se réunissent sincèrement à utiliser une institution aussi recommandable, elle ne pourra manquer d'accroître et de prospérer, & l'on ne tardera pas à en ressentir l'heureuse influence sur les moeurs et la situation économique de presque tous les ménages »<sup>39</sup>. Créer une Caisse d'épargne pour combattre l'appauvrissement de nos ancêtres et leurs mauvais penchants, quelle idée neuve à l'époque ! Au fond, on est passé du taux d'alcoolémie au taux d'épargne, du passif au bénéfice... pour toute la collectivité.

Plusieurs initiatives parfois contradictoires amènent Fribourg repliée sur elle-même à s'ouvrir sur le monde. L'orage a rendu en 1822 l'orgue de St Nicolas « impraticable ». La souscription levée le 31 janvier 1825, produit environ 12'000 frs. sur les 23'000 indispensables. Le gouvernement s'engage pour 4'000 frs. et les 7'000 frs. restants sont pris en charge à part égale par le Conseil municipal et la Régie des copropriétés bourgeoises, « soit 1'400 frs. par an pendant cinq années »<sup>40</sup>. Le 9 mai 1834, ALOYS MOOSER (1770-1839), facteur d'orgue, annonce au Conseil qu'il a achevé son oeuvre qui va devenir une carte de visite exceptionnelle pour la ville.

A leur façon, même les Jésuites participent au rayonnement de la Cité avec la construction en 1827 du Pensionnat qui à son apogée accueille jusqu'à 400 élèves provenant de toutes les parties du monde catholique. Pour construire il faut des pierres que l'on extrait de « la masse des remparts intérieurs ». Il faut ouvrir la ville et concrètement, durant la première moitié du XIXe siècle, les Fribourgeois procèdent à la destruction de portions de remparts et des portes ouest de la ville. Le 15 juillet 1825, le Conseil décide « de proposer à l'assemblée de la bourgeoisie la cession gratuite à l'hôpital de tous les matériaux qui proviendront de la démolition de la tour du Varis, qui sous tous les rapports est absolument inutile au public »<sup>41</sup>.

## La Révolution de 1830

Le régime se sait fragile et d'ailleurs lors des grandes commotions de 1798 et 1847, il s'effondre sans même résister sérieusement, comme miné de l'intérieur. Le Patriciat n'a plus de raison d'être au pouvoir ou plutôt n'a plus de raison de contrôler exclusivement le gouvernement, puisqu'il n'y a plus de places lucratives à se partager entre soi. Ils avaient privatisé les bénéfices.

---

<sup>40</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1825, fol. 13 et 53.

<sup>41</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1825, fol. 219.

Ceux-ci ayant disparu, il est temps de socialiser les pertes. Le maintien au pouvoir absolu n'est plus une nécessité.

Le 7 décembre 1830, l'apport de la municipalité de Fribourg s'avère déterminant pour amener le Petit Conseil à capituler et à empêcher de même le mouvement de s'emballer. Le patriciat s'effondre et laisse place à une démocratie représentative limitée qui fait la part belle aux notables aisés. Le pouvoir souverain réside du moins en théorie dans le peuple : « Tous les priviléges de lieux de naissance sont désormais abolis ». Il faudra toutefois attendre 1848 pour que tout citoyen suisse résidant à Fribourg puisse prendre part aux assemblées électorales. Quand survient l'élaboration en 1831 d'une nouvelle constitution cantonale, c'est sans regret ni traumatisme que les Fribourgeois non associés au pouvoir réel assistent à l'abolition de « tout privilège de lieux, de naissance, de personne et de famille ». Bilan de la Restauration selon GASTON CASTELLA : « Leur (patriciens conservateurs) administration, comme celle de l'ancien régime, se fit remarquer par une bonne gestion des fonds publics et par des habitudes d'économie. (...) Le régime de la restauration ne réalisa pas de grandes œuvres mais jeta toutefois les bases de quelques réformes et d'importants travaux. L'agriculture et le commerce semblent avoir prospéré pendant cette période »<sup>42</sup>. « Le 5 février 1827, la caisse d'indemnités pour le bétail en cas d'épidémie, fondée en 1808, fut réorganisée et dotée de 25000 livres suisses. Vers le même temps, on fit les premiers projets d'un hôpital cantonal ».

La découverte de la nature est également une réalité à l'époque, avant même la révolution de 1830. « Vers 1827, le comte PHILIPPE-ROMAIN DE DIESBACH BELLEROCHE permet que l'on aménage la promenade des Neiges sur un chemin déjà existant. Mais la Ville n'est pas en reste, puisqu'elle met elle-même les promenades de la Motta et des Rames à la disposition des habitants en aménageant les rives de la Sarine. Parallèlement on redéfinit de nouveaux espaces dagrément au cœur du réseau urbain »<sup>43</sup>.

La langue française remplace à présent la langue allemande, celle des perdants de 1830, comme langue officielle. On semble entrer dans une nouvelle ère, celle du progrès. On remet les ecclésiastiques à leur place. Le gouvernement expulse ainsi du canton le père jésuite FERRAND, prédicateur au collège St-Michel, pour avoir dit dans un sermon que le pouvoir émanait de Dieu et non pas du peuple (avril-mai 1831). Il fut accusé d'avoir violé la constitution. *Le Véridique*, fut poursuivi en justice pour l'avoir soutenu

<sup>42</sup> GASTON CASTELLA, Histoire du canton de Fribourg depuis les origines jusqu'en 1857, Fribourg, 1922, p. 498.

<sup>43</sup> VALENTIN NUSSBAUM, « Places, parcs et jardins publics » in *Une Ville...*, p. 277.

publiquement. L'enseignement des Jésuites donna lieu à des polémiques. Les libéraux constataient que l'enseignement des sciences et des langues modernes était largement insuffisant au collège St-Michel. Malgré les réticences de l'évêque JENNY, le Grand Conseil ouvre en 1834 un cours normal à Haute-riive, afin de former des maîtres compétents. Ce sont les jésuites et la formation qu'ils dispensent qui sont visés. « Les bourgeois libéraux la jugent trop classique, peu nationale et insuffisamment orientée vers l'utilisation scientifique et technique des connaissances. Une loi du 19 juin 1835, votée à la raclette, crée un école moyenne centrale, à Fribourg, « pour remplir la lacune qui existe entre l'enseignement primaire et l'enseignement littéraire supérieur ». C'était une espèce d'école secondaire commerciale et professionnelle. L'évêque « hésitera même à nommer un aumônier »<sup>44</sup>.

« On continua la rédaction d'un code civil qui ne fut toutefois entièrement promulgué qu'en 1849. Une loi du 14 novembre 1834 abolit les gibets ou potences ; la peine de mort ne put désormais ‘consister que dans la simple privation de la vie par décapitation’ »<sup>45</sup>.

Le 7 novembre 1832, le Conseil communal qui désire « favoriser autant que possible le commerce et l'industrie » décide d'organiser les jours de foires et de marchés. Les foires de janvier et de septembre sont supprimés, seules subsistent celle de carnaval, de mai et de novembre qui « durent pendant quinze jours », sans compter les 5 foires de bétail par an.

Fribourg s'ouvre à la nouveauté. Ainsi, le 22 juillet 1836 : « La Ville de Fribourg n'ayant pas des appareils destinés à ramener à la vie les noyés, Mr. VOLMAR médecin expose au Conseil la convenance et l'utilité de se procurer deux ou trois de ces appareils, qui ne sont pas très dispendieux et qui pourraient être déposés sur quelques points de la Sarine, comme par exemple, aux Neiges, près du Pont de Berne et vers le pont de St Jean. Le Conseil communal renvoie cet exposé à l'examen de la commission de police »<sup>46</sup>.

La réalisation du Grand Pont en 1834, signe la fin d'une époque. « Fribourg, à l'étroit dans ses remparts et dans les méandres de la Sarine, va chercher à renforcer ses liaisons avec l'extérieur, en direction de Berne en particulier (...) En s'ouvrant au nord, à l'est puis bien plus tard au sud, Fribourg renforce enfin sa position de relais commercial, confortée par le fort essor routier cantonal de la période 1831-1845. L'élément marquant de ces

<sup>44</sup> FRANCIS PYTHON, « Les singularités..., p. 388.

<sup>45</sup> G. CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, p. 515.

<sup>46</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1836, fol. 276-277.

expériences reste sans conteste le fait que la bourgeoisie d'affaires tout comme la bourgeoisie privilégiée ont souscrit de concert aux projets »<sup>47</sup>.

Ainsi le 26 janvier 1829, la Commission établie pour la construction du grand Pont sur la Sarine rend son rapport au Conseil municipal qui est un véritable hymne au progrès<sup>48</sup> : « Messieurs, nous sommes arrivés à une grande époque. Du succès de nos efforts dépend en grande partie l'accroissement des ressources publiques, la circulation et la vie commerciale dans nos contrées. Souvenons-nous que Fribourg dans d'autres temps dut au développement de son industrie, à la facilité de ses communications qu'elle protégeait et encourageait une immense renommée, des moyens de fortune et d'existence, dont il nous reste des traces et des témoignages irrécusables.

Pénétrons-nous de la pensée, que des infortunes insuccès et non méritées appauvrirent notre cité, dissipèrent sa fortune comme sa population. D'autres événements depuis changèrent la destinée de ses principaux habitants qui vouèrent à la gloire militaire leur avenir. Longtemps elle absorba tous les sentiments comme tous les intérêts. Aujourd'hui d'autres besoins encore nous entourent, nous pressent ; une population croissante appelle des moyens de travail, des ressources nouvelles, le développement d'une plus lucrative industrie. Nous pouvons satisfaire à ces nouveaux besoins, en développement avec sagesse, avec constance, les avantages de notre position géographique et en facilitant les communications au dehors et la circulation intérieure ».

Le Grand-Pont entre le Schönenberg et le centre ville sort Fribourg de ce « funeste isolement, qui le tenait en arrière de la plupart des autres cantons », alors que la Sarine, « loin de favoriser les communications, faisait expirer, pour ainsi dire, le mouvement de la civilisation sur ses grèves solitaires »<sup>49</sup>. La genèse du Grand-Pont nous montre combien la Ville n'a pas en elle-même les capacités financières de mener à bien de grands projets qui relèvent dès lors de l'initiative privée. Les forces vives de la Cité prennent en mains son développement et se préparent ainsi à diriger la Ville. Le fameux pont sera suivi par le pont suspendu du Gottéron en 1840.

## Le choléra

Le 27 janvier 1834, « la police locale relate que la coulisse pour l'urine des gardes stables sur la tour de St Nicolas se trouve dirigée sur la rue et

<sup>47</sup> ANNE WICHT-PIÉRART, *ouvr. cit.*, p. 112.

<sup>48</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1829, fol. 29-42.

<sup>49</sup> *Description historique et technique du Grand-Pont suspendu en fil de fer à Fribourg en Suisse*, Fribourg, 1839, p. 4.

même sur le passage pour monter à la tour, qu'il résulte de cela des inconvénients, en ce que le public est exposé à recevoir sur la tête et sur les habits l'urine qui tombe de dite coulisse »<sup>50</sup>. Les abords sont animés et il n'est pas rare lors des jours de fête et « de la tenue du marché aux pommes de terre aux portes et aux avenues de l'église » qu'une foule de gens de la campagne « s'établissent aux escaliers d'une porte latérale pour y boire et manger ». Le 14 juin 1844, le chapitre de St Nicolas « prie le Conseil de bien vouloir faire veiller à la ponctuelle exécution des règlements de police relatifs à l'entrée des chiens dans les églises »<sup>51</sup>. A quelques pas de là rue des Bouchers, il faut supporter « l'odeur insupportable et repoussante que répand la fonderie de suif » du négociant BULLOIS BONIFACE GLASSON<sup>52</sup>. Alors existe dans la « rue très fréquentée » des épouses « une espèce de cloaque infecte qui rend l'aspect de cette petite rue au centre de la ville sale et désagréable et d'où s'exhale continuellement une odeur qui compromet la salubrité du quartier », les eaux « fétides et croupies » s'infiltrant dans la terre à travers le pavé<sup>53</sup>. On trouve alors en ville des étables à cochons surnommées boëtons, des purinières, des latrines sans issues, et il est encore d'usage de tuer les porcs gras devant chaque maison. Les ânes qui conduisent le lait en ville incommodent par leurs « cris déchirants », le service religieux, principalement dans les églises de St Nicolas, de Notre Dame et des Cordeliers<sup>54</sup>. Mais il faut attendre janvier 1848 pour que ces baudets tonitruants soit pourvus d'une muselière à courroies pour les empêcher de braire<sup>55</sup>. C'est le temps où à quelques dizaines de mètres de l'orgue, derrière l'église de Notre Dame à proximité de l'église des Cordeliers l'on trouve une fabrique de tabac et, adossés contre la boucherie aux veaux et le magasin des postes, des tas de fumier si imposants qu'ils en obstruent la sortie des voitures<sup>56</sup>. Le tout repose sur l'ancien cimetière des Cordeliers « débâni » un lundi à 6 heures du matin. Il faut attendre le 17 avril 1838 pour que « sur la proposition de la Commission d'édilité, le Conseil communal décide d'écrire à l'Abbaye des Marchands en cette ville pour lui annoncer que la concession accordée sous date du 3 janvier 1825, de placer derrière l'église de Notre Dame le fumier provenant des écuries de l'hôtel des Merciers, étant à bien plaisir, le moment est venu où l'on ne peut plus continuer cette concession, et

<sup>50</sup> AVF : Protocole du Conseil communal 1834, fol. 43.

<sup>51</sup> AVF : Protocole du Conseil communal 1844, fol. 260.

<sup>52</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 4 mai 1832, fol. 147.

<sup>53</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 6 septembre 1842, fol. 464-465.

<sup>54</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 23 septembre 1842, fol. 494.

<sup>55</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 1848, fol. 15.

<sup>56</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 30 octobre 1834, fol. 400.

qu'on l'invite à faire disparaître ce fumier au plus tôt et de s'entendre avec la commission d'édilité pour le terme à ce nécessaire »<sup>57</sup>.

Au début des années 1830, Fribourg édicte un règlement sanitaire destiné à se prémunir contre les miasmes morbides. La grande épidémie de choléra qui frappe nos voisins en 1831 épargne la Suisse. Pour éviter « les ravages qu'exerce le choléra morbus dans les pays qui ont le malheur d'en être visités », L'Etat édicte le règlement sanitaire du 18 mai 1832. Le 12 octobre 1832 : « Pour éviter le désagrément de voir tuer les porcs gras devant les maisons dans les rues, la police propose d'ordonner aux particuliers de faire tuer leurs porcs à l'abattoir du gros bétail aux Rames ou à celui derrière l'église de Notre Dame, ou dans les cours des maisons. La mesure est trop révolutionnaire. Le Conseil suspend pour le moment sa détermination à cet égard... »<sup>58</sup>. Le 22 octobre 1832 : « Afin d'empêcher que les rues et places publiques soient malpropres infects et dégoûtants, la police propose d'établir dans quelques ruelles des pissoirs publics. Le Conseil adoptant cette mesure invite la Commission d'édilité de voir si l'exécution en est facile »<sup>59</sup>.

« Au début des années 1830, la Société économique connaît un regain d'activité en patronnant les premiers concours de charrues du canton, Selon les agronomes, ces manifestations doivent démontrer la supériorité des nouvelles techniques et préparer leur diffusion »<sup>60</sup>.

« Pendant l'intermède de 1830 à 1837 où règne la politique du ‘juste milieu’ alliant bourgeoisie fortune et patriciat libéral, et avec les débats sur la liberté du commerce et de l’industrie, on commence à parler d’un certain retard du canton en matière économique. La société fribourgeoise reste traversée de courants divergents et l’élément conservateur reprend progressivement, inexorablement puis ostensiblement le dessus au fil des années. La Ville de Fribourg synthétise à elle seule toutes les contradictions fribourgeoises. On y voit des élites plus ou moins libérales en imposer à une majorité populaire toujours aussi réactionnaire, des élites foncièrement catholiques mais désireuses d’échapper à une théocratie omniprésente au risque d’apparaître comme anticlérical. Il faudra attendre le régime radical pour qu’un courant plus libéral et nettement plus favorable à l’industrie se fasse sentir »<sup>61</sup>.

<sup>57</sup> AVF : Protocole du Conseil municipal, 1825, fol. 158-159. Voir à ce sujet notre contribution « La vie politique à Fribourg de 1815 à 1848 » in *Fribourg, une ville aux XIXe et XXe siècles/Freiburg eine Stadt im 19. Und 20. Jahrhundert*, Fribourg, sous la direction de Francis Python, Editions La Sarine, 2007.

<sup>58</sup> AVF, Protocole...1832, fol. 359.

<sup>59</sup> AVF, Protocole...1832, fol. 374.

<sup>60</sup> ROLAND RUFFIEUX, *Histoire du canton de Fribourg*, 1981, I, p. 851 : « La Régénération ».

<sup>61</sup> ANNE WICHT-PIERART, *ouvr. cit.*, p. 109.

## La naissance de la société fribourgeoise des sciences naturelles

JEAN DUBAS ne manque pas de le remarquer : « La période où va naître notre Société paraît alors favorable à un ratrappage culturel et scientifique. L'ouverture d'esprit du groupe d'intellectuels rassemblés autour du Père GIRARD et du CHANOINE FONTAINE, son cousin, fait augurer d'un développement réjouissant en ville de Fribourg. Les écoles deviennent florissantes à tous les niveaux ; les courants de participation aux activités culturelles et sociales, en Suisse et à l'étranger, circulent à travers tout le pays »<sup>62</sup>. L'instruction prend en effet un nouvel essor. On installe les collections de plantes et de minéraux dans le bâtiment du Lycée (1836). L'auteur du Comte de Monte Cristo est le premier voyageur à visiter le cabinet d'histoire naturelle et de physique établi au collège en 1823 et ouvert au public en 1826<sup>63</sup> : « Les instruments de physique y sont peu nombreux (...) Le peu d'objets exotiques d'histoire naturelle que nous vîmes est dû au zèle du père JACQUES JOY, curé de la nouvelle Fribourg au Brésil ; les oiseaux sont bien empaillés ; il n'y a presque point de quadrupèdes, peu de fossiles, mais quelques belles pétrifications, entre autres, une planche de sapin de grande dimension, trouvé dans le canton. On fait voir comme le morceau le plus curieux du cabinet, un fragment de cristal de roche provenant du Valais et pesant plus de 250 livres »<sup>64</sup>. Au collège, deux nouvelles chaires de chimie et de sciences naturelles sont créées en 1842 et 1843.

C'est sans doute en vue d'une réunion de la société suisse à Fribourg que la société prit corps définitivement. « En été 1832, quelques membres fribourgeois de la SHSN projettent de créer une société fribourgeoise des sciences naturelles sur le modèle des associations cantonales de Berne, de Genève, de Neuchâtel et de Vaud, reprenant une idée lancée déjà sept ans auparavant. Au mois de juillet, en effet, à la session annuelle de la société helvétique, tenue à Genève, le président A.P. de Candolle annonce la fondation de cette nouvelle section, salue cinq de ses membres et ses quatre candidats : les docteurs MAXIME CLERC et HYACINTHE DUPRÉ, le lieutenant-colonel ALBERT DE WECK et l'abbé PIERRE CHAVIN »<sup>65</sup>.

Le 15 septembre 1832, c'est assez discrètement (Les protocoles de la ville de Fribourg n'en parlent même pas) que se crée à Fribourg, sous l'impulsion du père GIRARD, la Société Fribourgeoise des Sciences naturelles

<sup>62</sup> JEAN DUBAS, *op. cit.*, p. 3.

<sup>63</sup> Voir à ce sujet : Museum Fribourg. *Vieux Musée. Museum von Früher*, Fribourg 1998, p. 9.

<sup>64</sup> ALAIN CHARDONNENS, *ouvr. cit.*, p. 241.

<sup>65</sup> J. JORDAN, *op. cit.*, p. 27.

fort alors de 22 membres présidée par le docteur NICOLAS DE BUMAN, avec pour vice président FRANÇOIS BOURQUENOUD. D'après ses statuts, la jeune association a pour but l'avancement de l'histoire naturelle en général, spécialement dans le canton, sa propagation et sa direction vers tout ce qui peut être véritablement utile à la patrie. Le 26 octobre 1832, le *Journal du canton de Fribourg* souhaite que les personnes s'intéressant aux choses de la nature se fassent recevoir membres de cette nouvelle association.

On ne sait pas grand chose de la société à ses débuts. Les archives de l'époque restent introuvables (rien à ce sujet aux AEF) et bien entendu, il ne fallait pas compter sur les historiens favorables au régime conservateur pour mettre vraiment en valeur des hommes qui passaient, à tort, pour d'infâmes révolutionnaires. D'ailleurs, il est fort peu question de la société dans les manuels d'histoire<sup>66</sup>. « La petite classe de ‘savants’ de Fribourg à laquelle devaient bientôt s'adjoindre quelques médecins et pharmaciens va continuer pendant quelques années encore ses travaux et réunions en dehors ou au sein de la Société économique »<sup>67</sup>. La société périclite rapidement et en 1833 se retrouve dans l'incapacité de tenir ses engagements et d'organiser en été 1834 une réunion de la société helvétique à Fribourg, comme ses membres l'avaient un moment désiré. Le chanoine Fontaine tombe malade et meurt en 1834.

Avant de repasser en mains réactionnaires, le Conseil d'Etat continue à s'intéresser au patrimoine sous toutes ses formes. On établit ainsi le Recensement des « monuments historiques » y compris le cabinet d'histoire naturel et le grand-pont. Le 6 avril 1838 : « Le Conseil d'éducation désirant recueillir tous les documents et témoignages qui se rapportent à l'histoire cantonale tant pour faciliter le travail des historiographes que pour conserver au canton des objets auxquels chaque jour on doit une nouvelle valeur ayant résolu de prendre sous sa surveillance tous les monuments historiques épars sur le sol cantonal, M. le Préfet par sa circulaire du 29 mars dernier invite le Conseil communal à prendre connaissance et note de tout ce que la Commune offre d'intéressant, de recueillir tous les renseignements, toutes les traditions qui s'y rattachent, à veiller à ce que nul de ces objets ne soit déplacé, détourné ou même avarié ou aliéné, et de lui transmettre enfin le catalogue et la description de tout ce que l'on aura découvert. Le Conseil communal transmet cette circulaire à M. DAGUET Commissaire général en le priant de vouloir bien faire des recherches et recueillir les renseignements nécessaires »<sup>68</sup>. Le 18

<sup>66</sup> Cf. *L'Encyclopédie du canton de Fribourg en 1977*, vol. II, p. 333.

<sup>67</sup> JEAN DUBAS, *op. cit.*, p. 17.

<sup>68</sup> AVF, Protocole 1838, fol. 142.

septembre 1838, DAGUET informe le Conseil que « tous ces renseignements se trouvent dans le dictionnaire statistique par Kuenlin, que depuis lors l'on a construit un lycée, où se trouve un cabinet d'histoire naturelle etc., le grand pont en fil de fer, et que l'on s'occupe à construire un pareil sur la vallée du Gottéron »<sup>69</sup>.

### Le retour progressif au pouvoir des réactionnaires

Mais l'Eglise resta la plus forte pour l'heure. Dès 1834, les conservateurs progressent aux élections et reprennent la majorité au Grand Conseil en 1837. Les réactionnaires finirent par reprendre le pouvoir. Les élections de 1837 ramènent au Grand Conseil une majorité conservatrice où s'impose le versant intransigeant de cette tendance politique qui, dès 1840-1841, se montre de plus en plus agressive tandis que se crispent les positions autour des questions religieuses. Insensiblement, les autorités cantonales deviennent de plus en plus réactionnaires et corollairement suspicieuses. L'Eglise tient toujours le haut du pavé même si celui-ci n'est pas toujours dans le meilleur état. D'ailleurs, impossible de se montrer un tant soit peu indifférent sur le plan religieux dans « une cité qui fait hautement profession d'être catholique »<sup>70</sup>. Les sergents de ville veillent à la sanctification des dimanches et fêtes<sup>71</sup>. Quant à être autre chose que chrétien dans la citadelle du catholicisme inutile d'y songer. Le 25 août 1840, « le Sieur SALOMON BLOCH, d'Oberhagenthal, département du Haut Rhin, négociant juif, ayant demandé si l'on consentirait à son établissement en cette ville, le Conseil communal considérant que déjà une loi ancienne interdisait le séjour des Israélites dans le canton ; que jusqu'ici l'on a toujours résisté à de semblables demandes, vu qu'il est reconnu que cette classe de gens a des principes de religion et de morale pernicieux à l'intérêt public ; et qu'il n'appartient pas à l'autorité communale de prendre l'initiative dans une pareille question, le Conseil refuse son consentement à la demande du sieur Bloch ». En mai 1845, l'un des arguments avancé contre le déplacement au lundi du marché du samedi par la pétition portant « 72 signatures d'individus, négociants ou industriels de cette ville » est que « la Ville de Fribourg serait immédiatement envahie par la nation juive »<sup>72</sup>. Par contre en 1836, la Commission des protestants habitant la ville de Fribourg, obtient du Conseil d'Etat l'autorisation de célébrer le service

<sup>69</sup> AVF, Protocole 1838, fol. 418.

<sup>70</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 18 mai 1847, fol. 279.

<sup>71</sup> Cf. la loi du 1<sup>er</sup> juin 1804 sur la sanctification des dimanches et fêtes.

<sup>72</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 1845, fol. 260.

divin selon leur croyance<sup>73</sup>. En 1835, les protestants avaient demandé à pouvoir ouvrir à Fribourg un salle de culte et une école en ville.

Une anecdote seule, permet de mieux comprendre le degré d'archaïsme du pouvoir ultra conservateur qui prit le pouvoir en ville de Fribourg, après la destitution des autorités locales. Le 7 mai 1847 : « Ayant eu lieu de se convaincre que les souris attaquaient le riz déposé à la douane, la Commission des finances propose d'établir des suspensoirs en fil de fer qui s'établirait à peu de frais. Au lieu de ces suspensoirs, on donne pour directive d'essayer d'abord d'un spécifique, que l'on dit excellent, dont M. CHALLAMEL a le secret » Le 20 juin 1847 : « M. le Boursier déclare que le secret de M. CHALLAMEL contre les souris, dont l'emploi a fait disparaître entièrement les souris qui attaquaient le riz à la douane, a rendu inutile le recours à d'autres moyens plus coûteux »<sup>74</sup>.

### L'apogée de la « la section fribourgeoise des sciences naturelles » en 1840

En 1840, la société compte 50 membres. Lors de la 25<sup>e</sup> assemblée de la SHSN qui se tient enfin à Fribourg, les 24-26 août 1840, GRÉGOIRE GIRARD préside la séance en lieu et place de ANTOINE CASIMIR DÉGLISE, avoyer-président du Grand Conseil qui est malade. La ville de Fribourg a compris l'importance de cette réunion pour le prestige de la ville. Cette assemblée était attendue et fut soutenue activement par le Gouvernement cantonal et la Commune de Fribourg dirigé par le syndic Fégely. Le Conseil communal décida « d'accorder à la dite société un don de 200 francs en lui laissant le soin de faire au nom de la Ville une honnêteté à ses membres »<sup>75</sup>.

C'est le chant du cygne de la première mouture de la société. « A la suite de cette brillante session de la SHSN, elle aurait dû connaître un véritable essor. Malheureusement, il n'en fut rien. Les luttes politiques de plus en plus vives à partir de 1841 et surtout la guerre du Sonderbund empêchent les naturalistes de l'un et de l'autre partis de se rencontrer et de collaborer »<sup>76</sup>.

Il n'y a bientôt plus que 11 membres fribourgeois à la session annuelle de la SHSN à Berne. S'il y a encore 43 Fribourgeois dans la société helvétique en 1845, ils ne sont plus que 42 en 1850, 33 en 1852, 34 en 1860 et 26 en 1866.

<sup>73</sup> AVF : Protocole du Conseil communal, 1836, fol. 101.

<sup>74</sup> AVF, Protocole 1847, fol. 258 et 349.

<sup>75</sup> AVF, Protocole du Conseil communal, 1840, fol. 283.

<sup>76</sup> JOSEPH JORDAN, *op. cit.*, p. 29.

La Société Fribourgeoise de Sciences Naturelles n'avait aucune chance de subsister et de prospérer dans le climat politique et de terreur (dixit le Père GIRARD) de l'époque. Le 5 mai 1840 : « Le Conseil de police qui est chargé par le Conseil d'Etat d'exercer une surveillance particulière sur les Cercles qui prennent une grande extension dans le canton, demande à connaître le nombre des établissements de ce genre qui existent, les statuts de ces sociétés et les abus auxquels ils pourraient donner lieu ; le préfet demande en conséquence pour le 9 courant les renseignements que désire le Conseil de police. Le Conseil communal transmet cet ordre à la police locale pour en soigner l'exécution »<sup>77</sup>. En 1841, la jeune association a donc mis fin à ses activités. Elle se met en veilleuse plutôt. C'est le lot de nombre d'entre elles d'avoir été éphémère. Que ce soit la Franc-maçonnerie fribourgeoise, le corps des Grenadiers ou la Landwehr, toutes les sociétés fribourgeoises ou presque ont subi des éclipses.

« Après quelques années d'activité sous la présidence de NICOLAS BUMAN, les tensions politiques de la Régénération prennent le dessus. Les préoccupations scientifiques cèdent le pas à la polémique. Les membres se désintéressent de l'activité ‘naturaliste’, ils démissionnent ou décèdent sans être remplacés. L'esprit libéral qui avait refait surface à la fin de la Restauration de l'Ancien Régime, perd de sa force, en présence d'une réaction conservatrice soutenue par les disciples de S. Ignace revenus à Fribourg en 1818. Il n'était plus de bon goût, il devenait dangereux de se prévaloir d'une philosophie issue des Lumières, ou d'une science trop raisonnable »<sup>78</sup>. En stigmatisant les adeptes du progrès, l'Eglise a obligé chacun d'entre eux à choisir son camp. A qui rester fidèle ? Le choix est vite fait. Tiraillé entre l'attachement à la religion que la plupart d'entre eux professent consciencieusement et le désir de voir évoluer les choses, la plupart de ces brebis égarés regagnèrent le bercail ou s'abstinrent dorénavant d'agir. Ce fut le cas du Dr. FRANÇOIS LAGGER, profondément attaché à la religion, qui poursuit en silence ses recherches de botanique. Ainsi, sous un régime radical particulièrement engagé, ces libéraux se rapprochèrent des conservateurs dans un même parti.

---

<sup>77</sup> AVF, Protocole, 1840, fol. 210.

<sup>78</sup> JEAN DUBAS, *op. cit.*, p. 18.

## « Le phénomène du gaz enflammé du Burgerwald »

Dommage pour la société qu'elle n'était plus en forme en 1840, elle aurait pu s'intéresser et exploiter un événement exceptionnel : le phénomène du Burgerwald, découvert le 26 février vers 10 heures du matin. Depuis longtemps on remarquait dans la carrière à gypse loué au nommé Etienne un courant d'air qui s'échappait avec assez de force hors des fissures des bancs de gypse. Un ouvrier « s'étant par hasard approché de cet air avec une bûche plus ou moins embrasée, il y eut subitement une inflammation de gaz<sup>79</sup> ». Le 3 mars 1840 : « Informé que dans la forêt du Burgerwald [près de St Silvestre] à la carrière de gips [pierre à plâtre] loué au nommé [Joseph] Etienne, on aperçoit depuis quelques jours une espèce d'éruption soit inflammation d'un gaz, le Conseil communal invite la commission d'édilité d'examiner cet objet, avec autorisation de s'adjoindre des experts pour en référer»<sup>80</sup>. Un « grand nombre de curieux » fut attiré par « le phénomène d'un gaz enflammé ». Le 13 mars 1840, le Conseil décide d'arrêter l'exploitation de la carrière. La Commission d'édilité donna une description de « cette inflammation » : « son foyer qui est sur une couche de gypse, à l'angle occidental de la carrière est creux, ayant une profondeur de deux pieds environ, une longueur de trois pieds sur une largeur de deux pieds, que la flamme qui est rosée sans fumée est semblable à celle produite par le hêtre s'élève à une hauteur de deux à quatre pieds, sort du gypse et se déplace lorsqu'on creuse avec un bâton ou un autre instrument que si l'on jette de l'eau dans l'endroit où se trouve la plus grande fissure qui est de cinq pouces de long elle paraît bouillir par bouffées régulières telles qu'un soufflet ordinaire pourrait produire ; qu'un clou jeté dans la flamme a été rougi dans un instant, et que l'eau qui marque au thermomètre immergé + 36 degré Réaumur paraît salée au goût et qu'en approchant d'un côté l'on sent faiblement une odeur de charbon. D'après la déclaration du professeur de physique ce phénomène est du au gaz hydrogène protocarburé, tel qu'il s'en trouve dans les feux naturels, fontaines ardentes, feu follet, dans les marais, les salses, et le feu grisou des houillères. Mr AGAZIS professeur d'histoire naturelle à Neuchâtel, qui s'est transporté sur les lieux, n'a pas pu se prononcer sur les causes de ce gaz, il suppose qu'à une certaine profondeur l'on pourrait rencontrer du sel ou des grés houillers, ou du moins de ces schistes bitumineux. Mr. MULLER pharmacien de Fribourg doit avoir trouvé dans l'analyse d'une certain quantité d'eau

<sup>79</sup> AVF, Protocole, 1840, fol. 128-129.

<sup>80</sup> AVF, Protocole, 1840, fol. 115, 124.

soriant de cette carrière, du sel de cuisine et du sulfate de soude »<sup>81</sup>. Après enquête le Conseil communal décide de prendre des dispositions afin de protéger « cette curiosité vraiment remarquable et de n'y toucher en aucune manière, jusqu'à ce que l'on ait obtenu des renseignements plus certains des gens de l'art ». L'endroit sera clôt. Le 24 mars 1840, le Conseil prit connaissance du rapport d'analyse de Jean de Charpentier, directeur des mines de Bex, envoyé au pharmacien GÖTZ de Fribourg<sup>82</sup> : « L'eau qui accompagne le dégagement du gaz contient principalement du sulfate de soude, sulfate de magnésie et de chlorure de sodium (...) Quant au gaz il nous a paru n'être que de l'hydrogène carburé sans mélange d'hydrogène sulfuré ». Ces dégagements de gaz « ne sont pas bien rares dans les terrains calcaires gypseux ou houillers en un mot dans les terrains qui renferment des matières charbonneuses et bitumineuses ». Selon lui, ce phénomène « ne présente pas le plus léger danger, qu'il n'y a aucune explosion à craindre, encore moins la formation d'un volcan, dont quelques personnes paraissent avoir témoigné la crainte. Quant aux avantages pour le pays je suis fâché de devoir dire que je ne crois pas que l'on puisse en espérer. Quoique ces sortes d'éruptions de gaz inflammable se rencontrent fréquemment dans certaines exploitations de houille, elles ne sont cependant pas un indice certain de l'existence de couches de ce combustible. Le terrain dans lequel se trouve le gypse du Burgerwald, appartenant d'après les recherches de Mr. STUDER aux assises moyennes de la formation jurassique, n'offre aucune probabilité d'y découvrir des couches de houilles (...) Considérant le peu d'étendue du gypse dans cette contrée, on trouve qu'il n'est guère probable d'y rencontrer des gîtes de sel dont il vaudrait la peine d'entreprendre l'exploitation. La présence du sulfate de soude et du sulfate de magnésie autorisent à placer cette eau dans la catégorie des eaux médicamenteuses, mais la quantité n'est pas suffisante pour créer des bains, et en outre elle n'est point thermale. L'eau contenue dans le creux dans lequel la combustion du gaz était constante, ayant été réchauffée par les flammes avait en effet 32 degré Réaumur de température, tandis que celle qui se trouvait dans le creux où le gaz ne brûlait pas était à 0 degré et le bord de l'enfoncement était garni de glace fondante. La seule utilité de cette découverte se réduit donc uniquement à celle que les aubergistes des villages environnants en retirent par les curieux qui viennent visiter ce phénomène qui du reste ne sera pas permanent ; car à en juger par l'intensité du dégagement je pense qu'au bout

<sup>81</sup> AVF, Protocole 1840, fol. 128-129.

<sup>82</sup> AVF, Protocole 1840, fol. 150-153.

de 6 ou 7 mois il aura à peu près cessé »<sup>83</sup>. En fait dès le début juin 1840, le phénomène du gaz enflammé au Burgerwald est pour ainsi dire étouffé par la boue et les éboulements occasionnés par les dernières pluies.

## Conclusion

Le début des années 1830 forme une éclaircie au milieu de la grisaille du temps clérico-conservateur qui régna sur le Pays de Fribourg. Profitant des beaux jours, la nature, humaine en la circonstance, se réveille. Ainsi se créa la société d'histoire naturelle. Il faut voir dans la création de votre société en 1832, comme un avant-goût, une lueur d'espoir, un premier jalon pour l'avenir et non pas seulement un feu de paille, car l'expérience ne fut pas sans lendemain. Le Dr. DUBAS écrivait que ces époques « grosses de luttes d'influences et d'intérêts divergents dans une Suisse en proie à une radicalisation des opinions partisanes, ne permirent pas vraiment de faire progresser à nouveau chez nous l'instruction et l'éclosion des sciences et des arts. Les efforts déployés et les quelques succès enregistrés ne furent que de quelque durée, emportés par le torrent des luttes et des divisions religieuses (...)

Ce n'est qu'au moment où la révolution industrielle aura déjà propulsé aux premières places la plupart des autres cantons suisses que Fribourg s'éveillera au progrès et au monde moderne.

Avec un retard économique certain, le canton fera néanmoins à la fin du siècle passé, un effort impressionnant : région à dominance agricole et à revenus modestes, il créera en 1889 une Université à vocation catholique.

A travers les vicissitudes du siècle passé, notre société a dû s'y reprendre à deux fois pour former un groupe actif. Les crises politiques et religieuses qui ont bouleversé la Suisse voilà bientôt deux cents ans ont retardé les efforts des premiers chercheurs du canton »<sup>84</sup>.

Il ne faut jamais désespérer de Fribourg. Quand une partie de la bourgeoisie de Fribourg demanda le 12 juillet 1844 d'intensifier l'exploitation des forêts, la commission des co-propriétaires rendit son rapport signé Schaller le 23 juillet 1844, où il est précisé : « Le principe que la génération vivante n'a que l'usufruit des forêts comme telles, et ne peut pas anticiper sur les produits réservés aux générations suivantes est le seul applicable à l'administration des forêts appartenant à des personnes morales, par conséquent aussi à celles de la Régie. Tout autre principe amènerait infailliblement

<sup>83</sup> AVF, Protocole 1840, fol. 153.

<sup>84</sup> JEAN DUBAS, *op. cit.*, p. 4.

la destruction de tous les bois utiles dans un laps de temps très court et ne léguerait à la jouissance postérieure que le fonds nu »<sup>85</sup>.

C'est en 1872 que renaît la société, celle-là même qui subsiste aujourd'hui. A peu près dans les mêmes circonstances qu'en 1832 d'ailleurs, puisque la société helvétique des sciences naturelles tint sa 55<sup>e</sup> session annuelle à Fribourg du 19 au 21 août 1872 et que le Comité de la section fribourgeoise demanda au Conseil communal, en date du 26 juin 1872, un subside pour cette circonstance, qui lui fut accordé 13 juillet et consista en 400 frs. sans compter les vins d'honneur à l'un des banquets<sup>86</sup>. Tout de même 250 bouteilles de vin bu à l'hôtel des Charpentiers, ce que le Conseil communal trouva beaucoup mais paya de bonne grâce le 31 août<sup>87</sup>.

---

<sup>85</sup> AVF, Protocole 1844, fol. 309-312.

<sup>86</sup> AVF, Protocole 1872, fol. 207, 219.

<sup>87</sup> AVF, Protocole 1872, fol. 264.

